

Document de travail 5

Original : anglais

## Tour d'horizon des priorités et des orientations de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins

*Secrétariat de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins*



Pacific  
Community  
Communauté  
du Pacifique

11<sup>th</sup> SPC Heads of fisheries Meeting, 11–15 March 2019, Noumea, New Caledonia

11<sup>e</sup> Conférence des Directeurs des pêches de la CPS, 11–15 mars 2019, Nouméa, Nouvelle-Calédonie



## Tour d'horizon des priorités et des orientations de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins

### Introduction

1. Le but et les objectifs de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS dans le contexte du développement en Océanie sont énoncés dans le plan d'activité de la Division (voir document de travail 3). Le but de la Division est de faire en sorte que *les ressources halieutiques de l'Océanie soient gérées durablement en vue d'assurer la croissance économique, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement*. Les activités menées à cette fin s'articulent autour de six grands objectifs :
  - renforcer la collecte de données et assurer des services de gestion des données relatives aux ressources halieutiques et aux écosystèmes marins ;
  - fournir des analyses et des conseils à l'appui d'une gestion halieutique étayée par des éléments probants ;
  - appuyer le développement durable de l'aquaculture ;
  - recenser des moyens de subsistance variés et durables pour les populations pratiquant la pêche ;
  - fournir des informations halieutiques et en faciliter l'accès ;
  - appuyer le renforcement des capacités dans les États et Territoires insulaires océaniques dans les secteurs des pêches et de l'aquaculture.
2. Ces objectifs définissent le cadre au sein duquel sont élaborés les plans de travail des deux principales entités qui composent la Division : le Programme pêche côtière et le Programme pêche hauturière, qui viennent appuyer la Section information halieutique et la Cellule de suivi-évaluation et amélioration continue, rattachées au Bureau du Directeur de la Division.
3. Le présent document expose dans leurs grandes lignes les enjeux prioritaires auxquels ces entités vont devoir se consacrer ces prochaines années. Si chacune d'entre elles est examinée séparément par souci de clarté, on notera que le Programme pêche côtière et le Programme pêche hauturière contribuent l'un comme l'autre à plusieurs des objectifs indiqués ci-dessus, tandis que la Section information halieutique et la Cellule suivi-évaluation et amélioration continue interviennent de manière transversale en appui aux deux programmes.

### Principales priorités et orientations du Bureau du Directeur de la Division

4. Le Bureau du Directeur de la Division assure la supervision d'ensemble des activités de la Division, appuie les initiatives menées en coopération à l'échelle régionale et internationale dans les domaines relevant des compétences de la Division, s'emploie à mobiliser des financements et à nouer des partenariats et veille à ce que la Division soit bien intégrée au sein

de la CPS, en participant aux processus internes de planification et de prise de décision. Le Bureau du Directeur comprend par ailleurs deux entités transversales communes aux deux programmes de la Division : la Section information halieutique et la Cellule suivi-évaluation et amélioration continue.

### *Section information halieutique*

5. La Section information halieutique intervient à l'appui de l'objectif 6 du plan d'activité de la Division. Elle est chargée de réaliser des produits d'information et de savoir en collaboration avec l'ensemble des sections de la Division, mais aussi en concertation avec, et pour le compte, de l'ensemble des pays membres. Elle recueille, compile et diffuse des informations halieutiques pertinentes, dans le but principal d'aider les pays membres à atteindre l'Objectif de développement durable 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.
6. Les activités prioritaires en cours au sein de la Section information halieutique sont exposées ci-après.
  - **Production de lettres et de bulletins d'information de référence** faisant le point des recherches et des études de cas les plus prometteuses consacrées à des thématiques en rapport avec les ressources marines et présentant un intérêt particulier pour la région : *Lettre d'information sur les pêches* (trois numéros par an) et bulletins d'information *Les femmes et la pêche*, *La Bêche-de-mer* et *Ressources marines et traditions* (trois numéros par an également).
  - **Établissement de rapports scientifiques et techniques** à l'intention des membres et des autres sections de la Division et réalisation de divers outils d'information imprimés (affiches, brochures, dépliants et manuels, notamment).
  - **Communication d'informations sur les pêches en réponse aux besoins** exprimés par les pays membres ou recensés au niveau régional, par tous les moyens d'information disponibles (Internet, applications Web, réseaux sociaux, etc.).
7. Outre la poursuite des activités ci-dessus, la Section information halieutique pourrait s'orienter à l'avenir vers les nouveaux axes de travail ci-après.
  - **Production d'informations « sur mesure » à l'intention des communautés.** La Section information halieutique mettra davantage l'accent sur l'élaboration d'outils d'information ciblant spécifiquement les communautés, dans le droit fil des recommandations énoncées dans le document « Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement » (la Nouvelle partition). Il s'agira notamment de recourir à des médias participatifs offrant aux communautés une plateforme de débat au sein de laquelle elles pourront échanger des connaissances et confronter leurs expériences de la gestion des pêches.
  - **Utilisation d'outils interactifs.** Des informations seront diffusées à l'aide d'un large éventail de supports imprimés et d'outils interactifs (émissions de radio, films vidéo, réseaux sociaux, notamment), afin de renforcer la participation des communautés, d'aider les populations locales à mieux se faire entendre et d'appuyer les efforts visant à promouvoir le changement social et l'évolution des comportements.

- **Élaboration de stratégies de diffusion de l'information.** La Section information halieutique travaillera, en collaboration avec les pays, à la révision des stratégies nationales de communication afin de faciliter la diffusion des informations sur le milieu marin et la pêche auprès des communautés côtières isolées. Les contenus produits pourraient être diffusés par le biais de canaux divers, de manière à en optimiser la portée à moindre coût, en mettant à profit les réseaux nationaux et provinciaux existants, en organisant des visites dans les villages et des actions de sensibilisation et, le cas échéant, en établissant des partenariats avec les médias.

### *Cellule suivi-évaluation et amélioration continue*

8. La Cellule suivi-évaluation et amélioration continue, créée en 2015, a pour rôle d'aider la Division dans ses activités de suivi-évaluation et amélioration continue (SE-AC), d'établissement de rapports, d'élaboration et de conception de projets, de planification stratégique, de mobilisation des ressources et d'organisation d'ateliers. La Cellule intervient aussi à l'appui des initiatives menées en interne pour améliorer le SE-AC et la planification stratégique à l'échelle de la CPS dans son ensemble.
9. Les activités prioritaires en cours au sein de la Cellule SE-AC sont exposées ci-après.
  - **Soutien à la fonction SE-AC en interne.** L'objectif est double : améliorer les données factuelles relatives aux résultats des interventions de la Division et les communiquer aux pays membres et aux partenaires ; et élaborer des outils et des systèmes plus performants à l'appui des activités de SE-AC menées au sein de la Division.
  - **Soutien à la fonction SE-AC au niveau régional.** La Cellule SE-AC intervient en complément des activités de SE-AC de portée régionale en facilitant ou en coordonnant l'établissement des rapports sur l'état d'avancement des stratégies relatives aux pêches. Elle contribue notamment à rationaliser et harmoniser les procédures d'établissement de rapports régionaux par les moyens suivants :
    - coordination de l'établissement des rapports relatifs à la Feuille de route sur l'avenir des pêches en Océanie/la Nouvelle partition, par le biais du Rapport annuel de situation sur les pêches côtières ;
    - appui à d'autres organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) en matière de SE-AC (principalement l'Agence des pêches du Forum – FFA) ;
    - appui à la fonction SE-AC dans le cadre de grands projets régionaux (projet Pathways, par exemple) ; et
    - appui aux efforts internationaux visant à améliorer la fonction SE-AC appliquée aux pêches (contributions au manuel SE-AC élaboré pour l'ODD 14 ; SE-AC dans le contexte des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale).

Ces activités régionales devraient continuer à s'intensifier à mesure que la fonction SE-AC gagnera en importance aux étapes intermédiaires et finales de la mise en œuvre des instruments internationaux et régionaux précités.

- **Soutien à la fonction SE-AC au niveau national.** En 2018, la Cellule SE-AC a entrepris de fournir aux pays membres, à commencer par Vanuatu, une assistance technique/un appui au renforcement des capacités nationales dans le domaine du SE-AC. Certains des projets de la Division comportent également un volet SE-AC intégré au soutien fourni aux membres. Les membres vont continuer de s'employer à renforcer leurs stratégies et politiques globales sur les pêches, et tout porte à croire que cette forme de soutien au renforcement des capacités nationales deviendra à l'avenir un domaine de travail d'importance grandissante.

## Principales priorités et orientations du Programme pêche côtière

10. Le Programme pêche côtière intervient l'appui des six objectifs fixés dans le plan d'activité de la Division. Il offre un appui technique et scientifique aux pays océaniques dans le but d'améliorer la gestion de la pêche côtière et d'assurer le développement durable de l'aquaculture et la création de moyens de subsistance pour les populations côtières de la région.
11. Le Programme aide les États et Territoires océaniques à mettre au point des stratégies et des systèmes (nationaux et communautaires) de gestion de la pêche côtière fondés sur des données scientifiques et applicables du point de vue social. Il définit, à l'intention des pays insulaires océaniques, du secteur privé et des autres parties prenantes concernées, le cadre régional régissant l'aquaculture durable, y compris en matière de planification, de recherche-développement, de biosécurité aquatique et de commerce des produits aquacoles. Il s'emploie aussi à promouvoir le développement durable des pêches côtières dans les États et Territoires insulaires océaniques afin de préserver la sécurité alimentaire des populations, de leur garantir des moyens d'existence durables, de promouvoir la croissance économique et de contribuer à l'adaptation au changement climatique.
12. Le Programme pêche côtière travaille en partenariat avec d'autres Divisions et programmes de la CPS (Département développement social, Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne, Division ressources terrestres) et en collaboration avec de nombreuses universités, organisations non gouvernementales (ONG) internationales, régionales et locales et organisations membres du CORP (PROE, FFA) à la mise en œuvre de son programme de travail.
13. Les priorités de travail du Programme sont fixées en fonction des demandes reçues des pays et des cadres et stratégies définis dans la Nouvelle partition et dans le volet « pêche côtière » de la Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie. Elles portent principalement sur les aspects ci-dessous.

**Autonomisation** – Élaborer des politiques et des législations visant à associer les communautés côtières à la gestion de leurs ressources halieutiques. Grâce aux mécanismes nationaux de contrôle des exportations de certains produits, les communautés pourront contribuer à l'adoption de régimes locaux de gestion des pêches assortis d'une définition claire des droits des utilisateurs.

**Résilience** – Mettre en œuvre des stratégies de gestion des diverses menaces qui pèsent sur les écosystèmes côtiers.

**Moyens d'existence** – Adopter des politiques visant à offrir des moyens de subsistance autres que la pêche aux communautés côtières, confrontées à la raréfaction des ressources

(aquaculture, tourisme en milieu aquatique, pêche thonière à petite échelle sont autant d'options intéressantes, mais il existe aussi de nombreuses pistes à explorer dans des domaines sans rapport avec la pêche). Dans ce contexte, la participation des femmes, des jeunes et des groupes défavorisés à la prise de décision et leur accès aux avantages découlant des mesures mises en places sont des considérations primordiales. **Les questions de genre et les approches fondées sur les droits de la personne** sont désormais systématiquement intégrées à toutes les activités relevant du programme de travail du Programme pêche côtière.

14. Les activités du Programme pêche côtière s'organisent autour de deux sections distinctes : la Section aquaculture et la Section science, gestion et moyens de subsistance (pêche côtière), qui s'appuient sur deux unités transversales : l'Équipe information et données (pêche côtière), qui fournit conseils et soutien dans le domaine des bases de données et des services d'information ; et l'Équipe économie des pêches, chargée de réaliser des analyses et des évaluations économiques des données et des projets relatifs aux pêches et à l'aquaculture et de formuler des conseils en la matière.
15. Les principales priorités et orientations propres aux différents domaines de travail ci-dessus sont résumées dans les sections suivantes.

### *Information et données (pêche côtière)*

16. Les activités prioritaires en cours au sein de l'Équipe information et données (pêche côtière) sont exposées ci-après.
  - **Création et actualisation de bases de données, mise en place de systèmes d'archivage et collecte de données SIG** à l'appui des activités axées sur l'aquaculture, les sciences halieutiques et la gestion. L'Équipe dispense aussi, en fonction des besoins, des formations à la gestion de ces outils.
  - **Élaboration d'applications et d'outils de collecte de données.** En règle générale, les données historiques sur les captures sont insuffisantes pour qu'on puisse en dégager une vision globale de l'état des ressources. Les enquêtes auprès des pêcheurs et les relevés sur les marchés ont été simplifiés et se concentrent désormais sur le suivi régulier de la composition, par espèce et par taille, des poissons et des invertébrés, en privilégiant la collecte de données auprès d'un échantillon plus large (et plus représentatif) de pêcheurs (enquêtes auprès des pêcheurs) et de commerçants (relevés sur les marchés). Les applications TUFMAN/TAILS vont être modifiées pour améliorer la collecte des données auprès des pêcheurs, et une base de données en ligne dans laquelle seront conservées les données tirées des relevés sur les marchés est actuellement en phase d'essai. Une application mobile, en cours d'élaboration, viendra compléter ce dispositif.
  - **Inventaire des enquêtes, séries de données et autres documents historiques.** Les préoccupations exprimées lors de la dixième Conférence des directeurs des pêches et de la première Conférence technique régionale sur les pêches côtières au sujet des données historiques ont conduit le Programme pêche côtière à entreprendre un inventaire des données d'enquête, des séries de données et des autres documents à caractère historique que détiennent les pays membres. Le Programme pêche côtière continue d'archiver ces données, d'en assurer la conservation, de les faire connaître ou de les diffuser, au nom de

leurs propriétaires et conformément à leurs instructions. Ces activités se poursuivront en 2019.

17. Outre la poursuite des activités ci-dessus, l'équipe pourrait s'orienter à l'avenir vers les nouveaux axes de travail ci-après.
- **Migration des applications Web vers le nuage** et modification de certains modules, pour un accès amélioré aux données depuis le Web.
  - **Refonte des applications d'origine** comme la base de données intégrée sur les ressources récifales (RFID) et le logiciel SEMCoS, dans le droit fil des modifications que l'équipe scientifique propose d'apporter à la conception des enquêtes et à l'analyse des données ; et mise en place d'une architecture hors-ligne/en ligne permettant de saisir les données sur le terrain et de les synchroniser ultérieurement.

### *Aquaculture*

18. Les activités prioritaires en cours au sein de la Section aquaculture se présentent comme suit.
- **Renforcement des capacités régionales et nationales en matière d'action stratégique et de planification** afin d'établir des priorités claires et de permettre au secteur de l'aquaculture de répondre aux besoins actuels et futurs. Les principales actions menées dans ce domaine portent sur les aspects suivants :
    - collaboration avec les experts du Programme pêche côtière en vue de l'apport d'assistance technique aux membres, à l'appui de l'élaboration de nouveaux plans nationaux de développement et de gestion de l'aquaculture et de l'examen des plans existants ;
    - collaboration avec les experts du Programme pêche côtière afin d'aider les pays membres à se doter de législations sur l'aquaculture et la biosécurité aquatique ;
    - élaboration d'une feuille de route infrarégionale et régionale sur l'aquaculture et la biosécurité aquatique.
  - **Soutien technique et analytique en vue de soutenir la production aquacole et de renforcer la viabilité économique du secteur.** Les principales actions menées dans ce domaine visent à :
    - pallier les insuffisances techniques et le manque de capacités au niveau national, afin de lever les contraintes majeures rencontrées dans le secteur aquacole en matière de gestion des apports en aliments, des naissains et des stocks géniteurs ;
    - fournir un soutien technique aux États et Territoires membres afin de les aider à améliorer leurs infrastructures aquacoles, et plus particulièrement à assumer leurs responsabilités en matière de gestion des stocks géniteurs, à mettre en place des installations de quarantaine répondant aux normes de biosécurité et à soutenir un secteur privé encore fragile en fournissant des intrants aquacoles (naissains, aliments) ;
    - doter les associations ou organisations d'aquaculteurs de capacités accrues afin d'appuyer le développement du secteur ;

- renforcer les capacités des techniciens aquacoles et des professionnels du secteur, y compris par des formations dispensées dans le cadre d'échanges ;
  - promouvoir le développement du secteur privé et l'accroissement de la production pour accompagner le passage de la phase de recherche à la phase de commercialisation ;
  - améliorer la communication, la collaboration et les technologies, promouvoir la recherche et le transfert de compétences et fournir des conseils techniques ;
  - faciliter l'accès des produits aquacoles au marché intérieur afin de satisfaire la demande locale de poissons et d'offrir une solution de substitution aux importations.
- **Gestion renforcée des risques liés à la biosécurité aquatique.** La domestication d'espèces locales en vue de leur élevage en aquaculture n'est pas une tradition océanienne. En conséquence, il faut introduire dans la région des espèces adaptées à leur milieu d'élevage. Afin de préserver la biodiversité de la région, il est impératif d'adopter des pratiques responsables dans ce domaine, d'autant que les capacités régionales en matière de biosécurité restent très limitées. Les principaux programmes en cours portent sur les aspects suivants :
    - aide aux pays membres en vue de l'amélioration des pratiques de biosécurité aquatique applicables au diagnostic, à la surveillance et à la notification des maladies ;
    - renforcement des capacités nationales en matière d'analyse des risques en aquaculture ;
    - renforcement des capacités nationales de quarantaine des organismes aquatiques vivants ;
    - aide aux pays en vue de l'amélioration des infrastructures et des opérations nationales de mise en quarantaine des organismes aquatiques vivants.
19. Outre la poursuite des activités ci-dessus, la Section aquaculture pourrait s'orienter à l'avenir vers les nouveaux axes de travail ci-après.
- **Appui à la gouvernance du secteur aquacole** (politiques, législations, plans de développement et de gestion). On estime que l'absence de bonne gouvernance est de nature à ralentir le développement de l'aquaculture.
  - **Réalisation d'évaluations socioéconomiques** pour les produits aquacoles prioritaires.
  - **Amélioration des statistiques et des bases de données aquacoles** pour des politiques et des décisions plus efficaces en matière d'aquaculture.
  - **Renforcement de la participation des communautés aux activités aquacoles.** Il conviendra à cette fin de s'assurer que les techniques utilisées sont simples et accessibles, et que les activités aquacoles sont pleinement intégrées aux modes de vie ruraux traditionnels et aux pratiques agricoles existantes. L'expansion de l'aquaculture dans le Pacifique requiert la disponibilité de méthodes de production plus performantes et l'amélioration des infrastructures de reproduction.



- **Analyse des perspectives en matière d'évaluation de la contribution de l'aquaculture à la lutte contre les MNT**, à la santé des populations et au renforcement de la sécurité alimentaire en Océanie.
- **Analyse des perspectives en matière de mobilisation de financements à l'appui de projets aquacoles.**

### *Science, gestion et moyens de subsistance (pêche côtière)*

20. Les activités prioritaires en cours au sein de la Section Science, gestion et moyens de subsistance (pêche côtière) sont exposées ci-après.

- **Aide aux pays membres en vue de l'évaluation et de la gestion des ressources en poissons et invertébrés et des habitats associés** (évaluations des ressources, analyse et interprétation des données, actions de formation, mesures d'accompagnement et conseils fournis sur demande).
- **Aide aux pays membres en vue du renforcement de la gouvernance des pêches côtières [et de l'aquaculture]**, dans le droit fil des priorités définies dans la Nouvelle partition (en particulier au titre des résultats escomptés 1 et 5) et dans le plan d'activité de la Division (objectifs 2.5 et 3.1, notamment). Les principales activités de la Section dans le domaine de la gouvernance visent à :
  - aider les pays insulaires océaniques à élaborer des politiques, des plans de gestion, des lois et des réglementations adaptés aux priorités nationales, notamment par le biais de conseils et de mesures d'accompagnement ;
  - former les agents des services des pêches et les responsables juridiques des pays membres à l'élaboration de politiques, de plans de gestion, de lois et de réglementations, dans le cadre d'ateliers nationaux ou régionaux et de formations en détachements de courte durée ;
  - former les communautés de pêcheurs et les agents des services nationaux des pêches au suivi, au contrôle et à la surveillance (SCS) dans le cadre d'ateliers locaux et de formations universitaires agréées, afin d'améliorer la conformité à la législation sur les pêches ;
  - mettre sur pied une base de données juridique à l'intention des gestionnaires des pêches et diffuser auprès des communautés des supports de sensibilisation sur des problèmes qui revêtent un caractère d'urgence, comme la lutte contre les pratiques de pêche illicite des « blue boats » et le respect de la réglementation des pêches.
- **Aide aux pays membres en vue de la création de moyens de subsistance pérennes**, priorité qui sous-tend l'ensemble du plan d'activité de la Division (objectif 4). Les principales activités en cours dans ce domaine visent à :
  - renforcer les programmes nationaux de mouillage de dispositifs de concentration de poissons (DCP) afin de promouvoir la pêche, la transformation et la commercialisation des thons à l'échelle communautaire – les services nationaux des pêches et les jeunes des communautés sont au cœur de cette démarche ;
  - dispenser des formations à des méthodes durables de pêche vivrière et commerciale ;

- appuyer et promouvoir les utilisations non extractives des ressources côtières (pêche récréative « no kill » en milieu communautaire, pêche sportive et autres formes d'écotourisme axé sur la mer, par exemple) ;
- encourager le respect des règles de sécurité en mer dans le cadre des actions de développement de la pêche menées à l'appui de la gestion des ressources halieutiques côtières.

21. Outre la poursuite des activités ci-dessus, la Section science, gestion et moyens de subsistance durable (pêche côtière) pourrait s'orienter à l'avenir vers les nouveaux axes de travail ci-après.

- **Harmonisation des procédures de collecte des données sur les pêches côtières.** Conformément aux instructions reçues de la dixième Conférence des directeurs des pêches, le Programme pêche côtière poursuit l'examen des options qui permettraient d'améliorer les méthodes de collecte des données sur les pêches côtières grâce à la mise en place d'un organisme de normalisation des données. Des avancées ont été réalisées sur ce point lors de la première Conférence technique régionale sur les pêches côtières, tenue en novembre 2017, au cours de laquelle avait été débattue la question du mandat à confier à l'organisme qui serait officiellement chargé de la normalisation des données à l'échelle régionale. En novembre 2018, des spécialistes de l'halieutique côtière ont organisé une conférence électronique informelle consacrée aux « nouvelles » approches des pêcheries pour lesquelles on dispose de données limitées. L'étape suivante consistera à organiser, en 2019, une consultation d'experts en présentiel, dont le financement n'est toutefois pas encore confirmé.
- **Mise en place d'un cadre adapté pour le stockage et l'utilisation des données sur les pêches côtières.** Comme convenu lors de la première Conférence technique régionale sur les pêches côtières, la CPS et les pays insulaires océaniques vont devoir définir, à titre bilatéral, des modalités de stockage et d'utilisation des données sur les pêches côtières, en particulier s'il est donné suite à la demande formulée lors de la dixième Conférence des directeurs des pêches et visant à faire du Programme pêche côtière de la CPS un centre d'archivage pour tous les types de données sur les pêches côtières et l'aquaculture. Il conviendra par ailleurs de déterminer s'il est envisageable d'élaborer un accord de coopération qui tiendrait lieu de cadre régional de collecte et de partage des données sur les pêches côtières dans le Pacifique [voir le Plan d'action adopté à l'issue de la première Conférence technique régionale sur les pêches côtières, par. 10 à 14.]

**Mise en œuvre d'activités économiques de substitution porteuses de débouchés avérés.** Les efforts déployés en ce sens devront reposer sur une démarche intégrée faisant intervenir en parallèle, et de manière complémentaire, l'Équipe genre, l'Équipe régionale d'éducation matière de droits de la personne et la Division ressource terrestres de la CPS, aux côtés des offices du tourisme nationaux. Il s'agira notamment de :

- promouvoir la pêche des petites espèces pélagiques côtières ;
- renforcer les mesures de soutien au développement de l'écotourisme en milieu communautaire, en privilégiant notamment le tourisme axé sur la pêche sportive « no kill » et en portant une attention particulière aux besoins des communautés confrontées à l'exode rural ;

- former les populations locales à la conservation et à la valorisation post-récolte des produits de la pêche – les groupes de femmes et de jeunes pourront ainsi se familiariser avec des méthodes simples permettant de prolonger la durée de vie des produits pêchés localement et d'en tirer des revenus accrus ;
- optimiser la valeur économique des sous-produits du poisson, en encourageant, en particulier auprès des femmes et des jeunes, la création d'entreprises communautaires de transformation des sous-produits en engrais biologique ou en aliments pour animaux ;
- étudier toutes les possibilités et solutions envisageables dans d'autres secteurs que la pêche pour diversifier les moyens d'existence des populations locales.

## Principales priorités et orientations du Programme pêche hauturière.

22. Le Programme pêche hauturière intervient à l'appui des objectifs 1, 2, 5 et 6 du plan d'activité de la Division. Il formule des conseils scientifiques sur l'état des stocks et l'impact des pêcheries et des conditions environnementales sur les espèces ciblées et non ciblées et sur l'écosystème pélagique. Il mène des recherches sur la biologie et l'écologie des stocks, fournit un appui technique dans le domaine de la collecte et de la gestion des données relatives aux pêcheries et contribue au renforcement des capacités des pays membres dans l'ensemble de ses domaines de compétence.
23. Le Programme sert tous les pays membres au niveau national et à l'échelle des différentes organisations régionales et infrarégionales de gestion des pêches dont ils sont membres, parmi lesquelles la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC), l'Agence des pêches du Forum des Îles du Pacifique (FFA) et le Bureau des Parties à l'Accord de Nauru (PNA). Il est amené à ce titre à travailler en étroite collaboration avec les secrétariats de ces organisations, de même qu'avec un grand nombre d'ONG, d'universités et de services nationaux des pêches.
24. Les activités du Programme pêche hauturière s'organisent autour de trois sections distinctes : la Section suivi et analyse des pêcheries et de l'écosystème ; la Section gestion des données ; et la Section évaluation et modélisation des stocks. Ces trois axes de travail sont néanmoins fortement intégrés, de manière à fournir aux membres des services de soutien complets dans le domaine de la pêche hauturière.
25. Les principales priorités et orientations propres aux différents domaines de travail ci-dessus sont résumées dans les sections suivantes.

### *Suivi et analyse des pêcheries et de l'écosystème*

26. Les activités prioritaires en cours au sein de la Section suivi et analyse des pêcheries et de l'écosystème sont exposées ci-après.
  - **Données biologiques clés** et conseils scientifiques à l'appui de l'évaluation des stocks. La Section travaille notamment sur l'âge, la croissance, la reproduction, les déplacements, le régime alimentaire et l'écologie trophique des thonidés. Les principales activités menées dans ce domaine relèvent des programmes suivants :

- Programme de marquage des thonidés dans le Pacifique : les campagnes régionales annuelles de marquage et de récupération des marques organisées dans le cadre du Programme sont aujourd'hui financées en grande partie par la WCPFC ;
- Centre de ressources biologiques du thon de la WCPFC : également financé par la WCPFC, le Centre assure la conservation des échantillons biologiques prélevés par les observateurs et les agents d'échantillonnage au port des pays membres ;
- programme de recherches en mer sur l'écologie trophique et analyses en laboratoire ;
- Programme régional océanien d'observation des pêches (PIRFO) : coordonné en collaboration avec la FFA, il a pour objet de former et d'accréditer les observateurs de pêche thonière de la région.

Tous ces programmes sont menés en étroite collaboration et avec le précieux concours des services des pêches des pays membres, et en particulier des programmes nationaux d'observation. Outre leur rôle dans la collecte de données indispensables à l'évaluation des stocks, à la modélisation des impacts des changements environnementaux et à la formulation de conseils en matière de gestion des stocks, ils permettent aux halieutes des pays membres d'améliorer leurs capacités et leurs compétences en participant directement aux activités mises en œuvre.

- **Modélisation des impacts des changements environnementaux, et notamment des variations climatiques**, sur les thons et l'écosystème pélagique. Le Programme pêche hauturière a fait œuvre de pionnier en élaborant, à la fin des années 1990, le modèle SEAPODYM, qui a fortement contribué à améliorer la compréhension des interactions entre les thons et leur environnement. Le Programme poursuit le travail mené dans ce domaine en collaboration avec le groupe français Collecte Localisation Satellites (CLS). Le modèle SEAPODYM intègre de nombreuses données halieutiques, biologiques et environnementales à une échelle spatiale très fine, et peut apporter un éclairage très utile sur des questions telles que l'efficacité des mesures de gestion spatiale ou l'impact de variations environnementales comme le phénomène d'oscillation australe El Niño (ENSO) et le changement climatique.
- **Suivi des impacts de la pêche thonière sur les prises accessoires** et sur l'écosystème pélagique en général. La Section analyse des données d'observation afin d'en dégager des estimations des espèces accessoires les plus importantes, notamment les espèces présentant un intérêt particulier, à l'exemple des tortues marines et des oiseaux de mer. Ces estimations font ensuite l'objet de rapports périodiques qui rendent compte des résultats des analyses menées à l'échelle régionale et nationale. Ces informations revêtent une importance grandissante dans le contexte de la certification des pêcheries par des organismes tels que le Marine Stewardship Council.
- **Application de nouvelles technologies** au suivi des pêcheries. La Section aide les pays membres à se doter d'outils de suivi électronique reposant sur le recours à la vidéo, en vue du suivi des captures et de l'effort de pêche des palangriers. Elle s'emploie aussi à généraliser l'utilisation d'outils de notification électronique, comme les applications OnBoard, OnShore et TAILS, utilisées respectivement pour l'établissement des journaux de pêche, l'échantillonnage au port et la collecte de données sur la pêche à petite échelle. Toutes ces applications ont été mises au point par la Section gestion des données du Programme pêche hauturière.

27. Outre la poursuite des activités ci-dessus, la Section suivi et analyse des pêcheries et de l'écosystème pourrait s'orienter à l'avenir vers les nouveaux axes de travail ci-après.
- **Étude de la structure des stocks de thonidés.** Les nombreuses incertitudes qui demeurent dans ce domaine ne sont pas sans incidence sur l'évaluation et la gestion des stocks. De nouvelles données semblent indiquer que la structure des stocks de thonidés pourrait être bien plus complexe que ne le laisse penser la théorie, jusqu'à présent tenue pour acquise, selon laquelle les thons du Pacifique occidental et central constitueraient des stocks uniques panmictiques. Certaines hypothèses, y compris celle relative à la philopatrie chez les thons, qui se reproduiraient à l'endroit où ils sont nés, doivent être examinées à la lumière des ressources dont dispose le Centre de ressources biologiques du thon, et que pourraient venir compléter, au besoin, des échantillonnages supplémentaires et le recours à des techniques modernes d'analyse et d'interprétation génétique.
  - **Étude de l'écologie du thazard du large et du mahi mahi.** Dans les décennies à venir, ces espèces d'importance majeure pour les pêcheries côtières seront essentielles au succès des opérations de pêche sur les DCP ancrés en zone côtière. Or, les informations dont on dispose à l'heure actuelle sur les caractéristiques biologiques et l'écologie des stocks de thazards du large et de mahi mahi du Pacifique occidental et central demeurent limitées. Des questions fondamentales se posent, notamment ce qui concerne l'âge, la croissance et les mouvements migratoires des deux espèces, dont on ignore par ailleurs si elles sont sensibles aux effets du changement climatique. Les travaux à mener en la matière doivent faire intervenir aussi bien le Programme pêche hauturière que le Programme pêche côtière.
  - **Étude de l'impact du méthylmercure et de la contamination par les micro/nanoplastiques** sur les thonidés et les autres stocks halieutiques, mais aussi sur la santé des populations insulaires océaniques. D'aucuns s'inquiètent depuis longtemps des risques d'empoisonnement au méthylmercure qui pourraient découler de la consommation de quantités importantes de poisson. Dans le même temps, il a été démontré que ces risques varient en fonction des espèces considérées, de la taille/de l'âge des poissons et du site de pêche. Divers facteurs pourraient aussi atténuer ces risques et avoir des effets positifs sur la santé. C'est le cas notamment de certains éléments/composés, comme le sélénium et les acides gras oméga-3, également présents dans la chair des poissons. La contamination des poissons et des océans en général par les micro/nanoplastiques est perçue comme une grave menace pour les ressources halieutiques et la santé humaine. Il convient de recueillir des informations plus précises sur les risques liés à ces contaminants au regard des avantages pour la santé d'une consommation riche en produits de la mer, dans un contexte marqué par la forte consommation de poisson observée dans nombre de pays insulaires océaniques et par l'adoption de politiques visant à faciliter l'accès aux ressources thonières et aux autres espèces pélagiques, afin de renforcer la sécurité alimentaire.
  - **Création d'une nouvelle banque régionale d'échantillons adossée à un laboratoire**, à l'appui des programmes scientifiques en cours. Cette nouvelle structure est essentielle à la mise en place de nouvelles voies de recherche sur l'écologie trophique des thons, le méthylmercure et les micro/nanoplastiques, ainsi qu'au renforcement global des capacités régionales de recherche scientifique sur les écosystèmes marins. Elle permettrait surtout d'intégrer sciences halieutiques côtières et hauturières et offrirait aux halieutes des pays membres de précieuses

occasions d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences, en participant directement aux activités mises en œuvre.

### *Gestion des données*

28. Les activités prioritaires en cours au sein de la Section gestion des données sont exposées ci-après.

- **Améliorations et soutien, TUFMAN 2 et DORADO.** L'objectif est de permettre aux pays membres de gérer leurs données intégrées sur les pêcheries thonières et d'en rendre compte. Avec l'ajout récent des données d'observation, ces systèmes regroupent désormais l'ensemble des principales catégories de données sur les pêcheries thonières, et les activités futures porteront essentiellement sur le renforcement des capacités dont les pays membres ont besoin pour mieux contrôler le traitement, la gestion, la notification et l'analyse de leurs données, par le biais des deux systèmes. La CPS, de son côté, continuera à gérer le service d'assistance du Programme pêche hauturière sur la plateforme Slack de collaboration en ligne afin de fournir aux membres le soutien nécessaire en temps réel. La plateforme, créée en 2016, compte désormais 270 utilisateurs qui ont échangé à ce jour plus de 300 000 messages. En 2018, le volume de messages échangés a doublé.
- **Amélioration des outils de notification électronique** élaborés par la CPS en réponse aux demandes des pays membres. La Section gestion des données a mis au point plusieurs outils de ce type : les applications OnBoard et TAILS, utilisées respectivement pour l'établissement des journaux de pêche et la collecte de données sur la pêche à petite échelle, sont désormais bien implantées et utilisées dans plusieurs pays membres. L'application OnShore d'échantillonnage au port fait actuellement l'objet de tests et offre un potentiel considérable pour le suivi au port. Les outils de notification électronique élaborés par la CPS sont tous entièrement intégrés aux systèmes TUFMAN 2 et DORADO.
- **Aide à la gestion des données pour le compte de la WCPFC.** Ces activités englobent également le soutien direct fourni aux pays membres pour leur permettre de satisfaire aux obligations que leur impose la WCPFC en matière d'établissement de rapports, de même que le renforcement des capacités nationales (par le biais de mécanismes tels que l'atelier régional sur les données relatives à la pêche thonière). L'objectif est aussi de renforcer les compétences des pays membres afin qu'ils puissent s'acquitter par leurs propres moyens de leurs obligations envers la WCPFC, sans l'aide de la CPS.
- **Acquisition de données de suivi et de notification électroniques auprès de systèmes externes.** Certains pays membres préfèrent utiliser les systèmes de suivi et de notification électroniques élaborés et actualisés par des prestataires de services techniques autres que la CPS. Dans de tels cas, la CPS continue de travailler avec les pays membres et leurs prestataires de services, en mettant à leur disposition des conseils sur les mesures de contrôle de la qualité des données et sur d'autres normes, de sorte que les données puissent circuler sans problème et alimenter les systèmes régionaux (par exemple, les bases de données TUFMAN 2 des pays concernés).
- **Normes applicables aux données sur les pêcheries thonières régionales.** Ces normes sont en constante amélioration. Elles ne portent plus uniquement sur les aspects scientifiques, mais

aussi sur le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS), l'économie des pêches et le processus de suivi électronique. La CPS continue de jouer un rôle clé dans la coordination des réunions au cours desquelles les documents relatifs aux normes régionales sur les données sont examinés et actualisés (en concertation avec les pays membres et d'autres organisations régionales et infrarégionales).

29. Outre la poursuite des activités ci-dessus, la Section gestion des données pourrait s'orienter à l'avenir vers les nouveaux axes de travail ci-après.
- **Mise en place de nouveaux systèmes de gestion en réponse aux demandes des pays membres.** Il pourrait s'agir, par exemple, de systèmes de documentation et de gestion des captures. La plupart des données actuellement recueillies et gérées par le biais du système TUFMAN 2 et d'autres systèmes nationaux/régionaux sont appelées à devenir une composante majeure de ces nouveaux systèmes régionaux et nationaux de documentation et de gestion des captures. À l'avenir, la CPS sera amenée à jouer un rôle crucial dans l'apport de conseils et de soutien aux organisations infrarégionales qui superviseront ces projets (FFA et Parties à l'Accord de Nauru, par exemple) et aux différents pays membres qui y seront associés.
  - **Mise au point de nouveaux outils de notification électronique** en réponse aux demandes des pays membres. À titre d'exemple, la CPS met actuellement la dernière à un nouveau système de notification électronique qui permettra de recueillir en mer des données d'observation sur la pêche palangrière. Grâce à ce nouvel outil, appelé OLLO, qui viendra compléter les autres systèmes de notification électronique déjà mis au point par la CPS, il sera désormais possible de saisir directement les données d'observation dans TUFMAN 2 et d'interroger directement TUFMAN 2 depuis la plateforme DORADO. La CPS portera la plus grande attention aux demandes qu'elle pourrait recevoir de pays membres désireux d'avoir accès à de nouveaux outils de notification électronique.
  - **Tableaux de bord, applications mobiles de notification et alertes.** Ces outils présentent un potentiel considérable pour la gestion des données thonnières. On peut imaginer, par exemple, que des cadres des services nationaux des pêches puissent afficher en quelques secondes sur leur écran tactile des graphiques rendant compte du volume cumulé des captures mensuelles réalisées, depuis le début de l'année en cours, dans les ZEE ou par les flottilles nationales de leur pays. Ces graphiques pourraient également donner des estimations des captures, calculées à partir des données VMS (pour les fiches de pêches qui ne sont pas encore disponibles), ainsi que des prévisions pour le reste de l'année en cours, établies à partir des tendances tirées des captures réalisées au cours des mois précédents. Les alertes sont des fonctions propres aux systèmes d'information d'entreprise ; elles reposent sur un modèle de « poussée » des données plutôt que sur un modèle d'extraction (push/pull), et pourraient présenter un réel intérêt du point de vue des systèmes gérés par la CPS, auxquels pourraient être intégrées, par exemple, des alertes qui signaleraient des données manquantes ou se déclencheraient à l'approche d'un certain niveau de capture.
  - **Validation indépendante des transbordements réalisés en mer par les palangriers.** On manque cruellement de données dans ce domaine, et la CPS sera amenée à jouer un rôle clé dans l'apport de conseils techniques relatifs à la mise en place d'un système adapté et indépendant de collecte de données sur les transbordements en mer des palangriers, en collaboration avec les pays membres et d'autres organisations régionales et infrarégionales.

## *Évaluation et modélisation des stocks*

30. Les activités prioritaires en cours au sein de la Section Évaluation et modélisation des stocks sont exposées ci-après.
- **Évaluations régionales des stocks de thonidés, de poissons à rostre et de requins.** C'est à la lumière de ces évaluations que sont formulés les conseils scientifiques sur la viabilité et l'état des stocks du Pacifique occidental et central. Elles demeureront, à l'avenir, le point de départ des analyses visant à déterminer le potentiel des nouvelles méthodes de gestion dont l'objet est de concilier les objectifs de rentabilité et de viabilité des pêcheries. Les résultats qui s'en dégagent sont également pris en compte dans le volet « pêche hauturière » de l'Étude sur l'avenir de la pêche en Océanie.
  - **Élaboration de stratégies de prélèvement** pour les principaux stocks de thonidés et pêcheries thonières. Après l'adoption par les membres de la WCPFC de l'approche axée sur l'élaboration de stratégies de prélèvement, la Section a entrepris d'élaborer un cadre de modélisation et de simulation. Elle travaillera, en collaboration avec les membres, à la sélection des stratégies de prélèvement, et notamment des règles de contrôle des captures, qui répondent au mieux aux objectifs visés pour les pêcheries considérées, compte tenu des incertitudes qui entourent les connaissances et les informations disponibles actuellement.
  - **Conseils aux pays**, formulés à la lumière d'analyses scientifiques visant à répondre à des demandes spécifiques ou à des problèmes de dimension nationale. Ces activités portent notamment sur l'établissement de nouveaux rapports thématiques nationaux traitant de questions émergentes d'importance nationale, et sur la réalisation, en partenariat avec la FFA, d'évaluations bioéconomiques des pêcheries nationales. Ce travail d'analyse s'appuie sur les informations, régulièrement actualisées, publiées sur les pages sécurisées du site Web du Programme pêche hauturière destinées à chaque membre. Le suivi attentif des demandes reçues des pays membres demeure une composante majeure des activités de la Section.
31. Outre la poursuite des activités ci-dessus, la Section évaluation et modélisation des stocks pourrait s'orienter à l'avenir vers les nouveaux axes de travail ci-après.
- **Suivi acoustique des DCP** à l'appui de l'évaluation des stocks et de l'amélioration des connaissances relatives à la pêche sur DCP. Le nombre grandissant de DCP mouillés dans le Pacifique occidental et central suscite des inquiétudes quant à l'état des stocks de thonidés et à l'impact des DCP sur les espèces et les écosystèmes fragiles. Le volume croissant d'informations sur le mouillage et la dérive des DCP tirées du programme de suivi des DCP des PNA permet aujourd'hui d'analyser et de mieux comprendre l'impact potentiel de cette pêcherie. La généralisation des bouées acoustiques installées sur les DCP offre une nouvelle source d'information, et la Section évaluation et modélisation des stocks s'emploiera, en coopération avec des partenaires clés, à déterminer dans quelle mesure les informations ainsi obtenues pourraient contribuer à combler le déficit de données observées à l'heure actuelle, notamment en matière d'évaluation des stocks.
  - **Utilisation des données sur les PUE des senneurs** aux fins de l'évaluation des stocks. Cette approche inédite pourrait contribuer à pallier la diminution des données quantitatives et



spatiales sur la pêche à la canne, utilisées jusqu'à présent pour l'évaluation des tendances relatives à l'abondance des bonites. Bien que plus nombreuses, les données sur la pêche à la senne ne sont généralement pas utilisées dans les évaluations des stocks de thonidés, et ce pour deux raisons principales : les individus pêchés à la senne évoluent en bancs, et l'effet de l'évolution technologique rapide de la flottille (développement de l'effort) est difficile à corriger. La Section évaluation et modélisation des stocks a donc entrepris d'examiner ces questions de plus près, dans l'espoir de tirer des données sur la pêche à la senne des informations exploitables à des fins d'évaluation. Ces activités l'amèneront également à prendre en considération le développement de la pêche sur DCP et les avancées technologiques réalisées dans ce domaine (voir ci-dessus).

- **Analyses de pointe pour la production de données d'entrée des modèles.** Outre le développement continu du logiciel d'évaluation MULTIFAN-C utilisé à la CPS pour les évaluations régionales des stocks, La Section se concentrera sur l'amélioration des données d'entrée saisies dans les modèles. L'analyse de la méthode « géostatistique » de normalisation des taux de capture (PUE) constituera à cet égard un domaine de recherche important. La CPS a présenté au Comité scientifique de la WCPFC les résultats de cette méthode, qu'elle utilise depuis deux ans, mais des études supplémentaires s'imposent pour évaluer de manière formelle l'efficacité de cette approche au regard des méthodes utilisées jusqu'à présent, et obtenir ainsi la garantie que les conseils scientifiques s'appuient sur les meilleures données disponibles.

## Renforcement des capacités

32. Le renforcement des capacités est un des principaux domaines d'intervention de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins et recoupe de manière transversale l'ensemble de son programme de travail. Il s'effectue de diverses manières : dans le cadre des activités de la Division et des échanges quotidiens avec les pays membres qui en découlent, lors d'ateliers thématiques organisés à intervalles réguliers (à l'exemple de l'atelier régional sur les données relatives à la pêche thonières) et à l'occasion de cours intensifs de formation en détachement dispensés dans des domaines précis au siège de la CPS.
33. Le programme de formation en détachement d'agents océaniques des pêches (anciennement, « agents juniors ») est une initiative relativement récente. Les personnes qui bénéficient de ce programme occupent pendant un an des postes d'agents de la CPS et sont recrutées à l'issue d'une procédure concurrentielle, conformément aux modalités habituelles de recrutement en vigueur à la CPS. Ces postes sont réservés à des ressortissants d'État et de Territoires insulaires océaniques qui travaillent dans le secteur des pêches dans leurs pays respectifs. Pour être recrutés, les agents océaniques des pêches doivent obtenir de leur employeur (le plus souvent un service national des pêches) un congé sans solde couvrant toute la durée de leur contrat d'un an à la CPS, et justifier d'une garantie d'emploi à leur retour dans leur pays.
34. Les agents océaniques des pêches travaillent dans une ou plusieurs des sections de la Division. Ils sont censés contribuer concrètement aux activités des sections et acquérir, dans le même temps, des compétences qui leur serviront dans le long terme et seront également utiles aux services dans lesquels ils travailleront en qualité de professionnels des pêches une fois de retour dans leurs pays respectifs.

35. Le programme de formation d'agents océaniques des pêches, créé à l'initiative du Programme pêche côtière il y a quelques années, a été étendu en 2017-2018 au Programme pêche hauturière, qui a déjà employé à ce jour trois agents océaniques des pêches (originaire des Îles Marshall, du Samoa et de Vanuatu), aujourd'hui de retour dans leurs pays. À l'issue de l'évaluation de la Cellule suivi-évaluation et amélioration continue de la Division, il a été décidé de prolonger le programme et d'en faire la pierre angulaire des actions de renforcement des capacités de la Division. En conséquence, deux agents océaniques des pêches (Papouasie-Nouvelle-Guinée et Îles Salomon) ont été recrutés au Programme pêche hauturière et un autre (originaire des Tonga) travaille actuellement au Programme pêche hauturière. Deux autres agents océaniques des pêches devraient rejoindre le Programme pêche hauturière avant la fin de l'année. Il faut espérer que la Division sera en mesure de pérenniser le programme et de recruter jusqu'à cinq agents océaniques des pêches par an au cours des années à venir.